

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3101**

commune (s) : Saint Priest

objet : Autorisation donnée à la société Nexity Entreprises de déposer des demandes de permis de construire portant sur les parcelles communautaires situées rue du Dauphiné et cadastrées sous les numéros 65 de la section EH et 45 de la section AD

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

Bureau du 26 mars 2012**Décision n° B-2012-3101**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Autorisation donnée à la société Nexity Entreprises de déposer des demandes de permis de construire portant sur les parcelles communautaires situées rue du Dauphiné et cadastrées sous les numéros 65 de la section EH et 45 de la section AD**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par acte du 27 septembre 2010, de 2 parcelles d'une surface totale de 84 445 mètres carrés situées rue du Dauphiné à Saint Priest et cadastrées sous les numéros 65 de la section EH et 45 de la section AD.

Une partie de ce tènement, d'une contenance de 30 703 mètres carrés, doit être cédée dans le courant de l'année 2012 à la société Nexity Entreprises, dans le cadre de la concession d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet signée le 9 janvier 2008.

Sans attendre la finalisation de cette cession en cours, il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Nexity Entreprises ou toute société se substituant, à déposer des demandes de permis de construire portant sur ledit bien communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Nexity Entreprises ou toute société se substituant à déposer des demandes de permis de construire portant sur les parcelles communautaires cadastrées sous les numéros 65 et 45 de la section AD, situées rue du Dauphiné à Saint Priest dans le cadre de la concession d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet.

2° - Cette autorisation ne vaut autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.